

APPEL À CONVICTIONS PAR TBWA\CORPORATE – 3^{ème} édition

Règlement

QUI EST TBWA\CORPORATE ?

TBWA\Corporate est l'agence des entreprises et institutions de TBWA\Groupe. Nous développons l'advocacy des organisations, de leurs marques et leurs dirigeants au travers d'actions de communication créatives.

Nos domaines d'expertises sont : les affaires publiques, la communication d'influence, les relations publiques, la communication BtoB, la communication marque employeur, la communication interne, la communication financière, la communication de crise, l'utilisation des réseaux sociaux ou encore la communication du changement.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de notre expertise en affaires publiques et communication d'influence.

APPEL À CONVICTIONS

Cet appel à projets se déroule exclusivement sur le territoire français.

Seront éligibles tous projets et toutes causes portés par des personnes morales publiques ou privées à but non lucratif. Ces personnes morales doivent opérer sur le territoire français.

Cet appel à projets a pour objectif de contribuer à une cause qui sera portée et appuyée par les équipes conseil de TBWA\Corporate. Aucune aide financière ne sera apportée à l'organisation dont la cause sera retenue à l'issue de cet appel à projets.

Les conditions d'éligibilité :

- Le dossier présenté doit être complet et remis dans les délais impartis
- La cause à appuyer doit être clairement identifiée
- La cause doit nécessiter une modification législative ou réglementaire nationale ou locale
- Le projet ou la cause doit être en adéquation avec l'éthique de TBWA\Corporate.

Seront exclus :

- Les projets ne répondant pas à l'éthique de TBWA\Corporate et TBWA\Groupe
- Les projets allant à l'encontre des clients de TBWA\Groupe
- Les activités à but lucratif
- Les dossiers déposés après la date limite de dépôt
- Les dossiers incomplets. La liste des documents à fournir est détaillée un peu plus loin dans le présent document.

Calendrier* de l'opération

Lancement : jeudi 4 mars 2021

Période de l'appel à projets : 1 mois

Clôture des entrées : jeudi 1^{er} avril 2021

Réunion du 1^{er} jury : début avril

Appel aux votes TBWA\Groupe : mi-avril

Annnonce de la cause retenue : mi-avril

**Le calendrier peut être amené à légèrement évoluer si imprévus ou indisponibilités des intervenants.*

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Le premier jury, composé exclusivement des managers de TBWA\Corporate, sélectionnera sans appel et sans obligation de rendre compte de ses débats une première sélection de projets, sans limite de nombre.

Principaux critères d'évaluation :

- Le projet, la cause est réaliste et mature,
- Le projet ne va pas à l'encontre de l'éthique de TBWA\Corporate et TBWA\Groupe.

Le second jury est composé de l'ensemble des collaborateurs de TBWA\Groupe (environ 800 personnes). Un appel au vote portant uniquement sur les projets présélectionnés par le premier jury sera lancé via l'outil de communication interne Workplace, avec un seul vote possible par collaborateur.

Les résultats seront communiqués les jours suivants à l'occasion d'un événement auquel les organisations short-listées seront conviées.

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

1 - Une lettre de motivation avec une présentation de l'organisation et un résumé de la cause présentée (1500 caractères) indiquant les dispositions législatives ou réglementaires souhaitées pour renforcer la cause (modification ou introduction d'une disposition)

2 - Un dossier de présentation et de motivation composé d'un powerpoint de 10 slides maximum et d'une vidéo de 2 minutes maximum.

Le dossier de présentation doit répondre aux questions suivantes :

1. Qui êtes-vous ?
2. Quelle cause défendez-vous ?
3. Qu'avez-vous déjà entrepris pour défendre cette cause ?
4. Pourquoi est-ce important de choisir votre cause ?

3 - La copie des statuts si vous êtes une association, un extrait kbis et une attestation Urssaf si vous êtes une entreprise.

ENGAGEMENTS DE L'AGENCE TBWA\CORPORATE

TBWA\Corporate s'engage à conseiller et soutenir la stratégie d'affaires publiques et de communication d'influence de la personne morale ayant recueilli le plus de votes visant à faire progresser la législation ou la réglementation en faveur de la cause soutenue.

TBWA\Corporate s'engage à accompagner la personne morale dans l'élaboration des activations et outils nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie (événements, documents, campagne, plans de rencontre, etc.) pour une durée d'un an.

Dans le cadre de la production d'outils : des frais techniques associés à l'exécution, la production ou l'impression seront à la charge de la personne morale.

INFORMATION ET COMMUNICATION

TBWA\Corporate et TBWA\Groupe se réservent le droit de communiquer sur tous leurs supports de communication internes et externes (site internet, réseaux sociaux, presse, brochures corporates,..) pendant et après chacune des éditions d'Appel à Convictions, sans limite de temps, et de mentionner le nom des organisations participantes ainsi que d'utiliser leur logo, photos de leurs représentants dans le cadre de la promotion de l'appel à projets et de l'activité de communication d'influence de TBWA\Corporate.